

# STATION CLIMATÉRIQUE D'ALTITUDE DE THORENC



PAR DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 1927 LA SOCIÉTÉ PREND LA DÉNOMINATION DE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE & HOTELIÈRE DE THORENC

Société Anonyme

au capital de 1.400.000 francs divisé en 14.000 actions de 100 francs chacune

Statuts déposés chez M<sup>r</sup> COSTA Notaire à GRASSE

PAR DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 DÉCEMBRE 1928 LE CAPITAL SOCIAL A ÉTÉ PORTÉ À 30.950.000 FRANCS ET MODIFIÉ COMME SUIVIT LA DÉNOMINATION SOCIALE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE & HOTELIÈRE DE THORENC

Capital social à rembourser de suite de 100 francs par action  
Assemblée générale des 14 Février et 18 Avril 1927  
Siège Social à PARIS 31 Rue Ballu (IX<sup>e</sup>)

## ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

UN ADMINISTRATEUR,

Paris, le 6 JANVIER 1927

*Jalema*

0.006.977

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Février 1927 la Société prend la dénomination de SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE & HOTELIÈRE DE THORENC

UN ADMINISTRATEUR,

*Bar*

10.5 Actions au porteur de la station climatérique de Thorenc, 1927.  
Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1 J 475.